

Conférence de presse « Politique agricole 22+ » du 15 octobre 2018

**Discours de Monika Rühl,  
présidente de la direction, economiesuisse**

Seul le texte prononcé fait foi.

## **Première partie : Introduction et contexte dans lequel s'inscrit l'étude**

La prochaine étape de la politique agricole suisse est en préparation. La consultation sur la « PA22+ » devrait s'ouvrir d'ici à la fin du mois. C'est dans ce contexte que nous présentons nos réflexions sur la politique agricole suisse.

### **economiesuisse soutient le mandat constitutionnel de l'agriculture**

La politique agricole suisse doit aider l'agriculture à accomplir le mandat de prestations multifonctionnel défini aux art. 104 et 104a de la Constitution fédérale. economiesuisse soutient ce mandat constitutionnel. Nous avons tout intérêt à ce que le secteur agricole produise des denrées alimentaires pour le marché et tienne compte des besoins multiples de la société. economiesuisse soutient sur le principe le versement d'une aide étatique en faveur de l'agriculture pour des prestations que le marché ne rémunère pas, mais qui font l'objet d'un mandat politique – l'entretien du paysage, par exemple.

Et, disons-le d'emblée, economiesuisse ne demande pas une ouverture totale et brutale du secteur agricole. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Nous souhaitons que l'agriculture suisse soit prospère également demain. Pour ce faire, il serait judicieux de prendre des mesures renforçant la compétitivité du secteur. Deux clés importantes sont un accroissement de la liberté d'entreprise des paysans et une politique agricole qui soutienne l'innovation.

### **Étude sur l'évolution de la politique agricole**

Nous avons donc commandé une étude évaluant des propositions constructives pour une agriculture productive. Le mandat en vue de la réalisation de l'étude précisait explicitement que le mandat constitutionnel n'était pas remis en question et que le montant des subventions ne devait pas être modifié. Il s'agit donc d'un développement de la politique agricole actuelle et non d'un changement de cap radical.

Les principaux instruments de la politique agricole en cours sont la protection aux frontières et des mesures de soutien budgétaires, principalement sous la forme de paiements directs. En comparaison internationale, la protection aux frontières suisse est très élevée – seuls les autres États membres de l'AELE et le Japon se situent à un niveau aussi élevé. L'étude part donc du principe que la protection aux frontières en faveur des produits agricoles pourrait diminuer tôt ou tard. Dans cette perspective, les auteurs ont examiné de manière critique les instruments de la politique agricole et soumis à discussion des propositions étayées.

La question centrale est la suivante :

**À quoi ressemblerait une politique agricole qui n'entrave pas la conclusion  
d'accords de libre-échange, tout en offrant des perspectives crédibles aux paysans ?**

L'étude commence par examiner la politique agricole actuelle. Ce faisant, elle répond à la question suivante : quels transferts entravent ou freinent l'orientation sur le marché, l'innovation et l'adaptation des structures dans l'agriculture ?

Ensuite, ses auteurs se tournent vers l'avenir. Dans l'hypothèse d'une protection aux frontières revue à la baisse, la question est : quelles pourraient être les modalités des paiements directs et autres transferts afin que l'agriculture continue de produire et qu'elle fournisse les prestations d'intérêt général souhaitées par la société ? À cet égard, le point principal est de fournir des perspectives viables au secteur agroalimentaire dans un environnement ouvert et de garantir aux exploitations agricoles une adaptation socialement acceptable aux nouvelles conditions-cadre.

### **Contribution constructive à l'évolution de la politique agricole**

D'une manière générale et avec cette étude en particulier, economiesuisse souhaite apporter une contribution constructive à la politique agricole, avec un point de vue extérieur à ce secteur. Nous souhaitons un débat pragmatique et constructif sur les propositions esquissées et espérons que celles-ci seront reprises dans la politique agricole 22+.

Pour la présentation de l'étude, je passe maintenant la parole à M. Chavaz, l'un de ses deux auteurs.

## **Deuxième partie : Conclusion**

### **L'accès aux marchés internationaux est important pour les milieux économiques suisses**

Des marchés ouverts sont indispensables pour l'économie suisse. Plus de 40 % de la valeur ajoutée brute provient des exportations, ne l'oublions pas. Nous gagnons deux francs sur cinq dans les échanges avec l'étranger. Malgré sa taille, la Suisse figure également parmi les dix pays qui effectuent les investissements directs à l'étranger les plus importants. Ces chiffres l'attestent, la Suisse est un des pays dont l'interconnexion internationale est la plus élevée, en comparaison internationale.

Aussi est-il important pour les milieux économiques suisses de continuer à développer l'accès aux marchés internationaux. Des entreprises suisses doivent pouvoir exporter et importer sans discrimination vers et depuis le plus grand nombre possible de marchés étrangers pour exploiter pleinement le potentiel commercial. De plus, les entreprises suisses doivent pouvoir compter sur la sécurité juridique et sur une protection robuste de leur propriété intellectuelle sur les marchés étrangers. Cela est important pour préserver la croissance économique et la prospérité générée en Suisse.

En lien avec les négociations relatives à des accords de libre-échange, les autres pays demandent toujours plus souvent une ouverture ponctuelle du secteur agricole. C'est un défi croissant en raison des protections aux frontières élevées dont il bénéficie et cela constitue l'un des éléments ayant motivé la présente étude.

### **Un meilleur accès aux marchés est déjà possible avec des adaptations modestes de la politique agricole**

Nous venons de l'entendre de la bouche de M. Chavaz, un meilleur accès aux marchés est possible avec des adaptations de la politique agricole modestes et supportables pour les paysans. C'est à la suite du débat sur la vue d'ensemble de la politique agricole du Conseil fédéral que le Conseil national a décidé que la politique agricole doit être considérée indépendamment d'éventuelles ouvertures du marché et que celles-ci ne doivent pas faire partie de la prochaine révision de la politique agricole. Nous sommes d'accord : la politique agricole 22+ ne doit pas intégrer des mesures d'ouverture du marché. Cela dit, elle ne doit pas non plus cimenter la protection aux frontières.

### **Il importe de mener un dialogue sur des mesures d'accompagnement possibles en lien avec l'ouverture du marché**

L'étude propose également des mesures à prendre dans l'éventualité d'une ouverture du marché. Bien que de telles mesures puissent être mises en œuvre uniquement lors de la conclusion d'un accord de libre-échange – comme cela a été dit –, il importe de démarrer dès aujourd'hui certains préparatifs ainsi que le dialogue sur ces mesures. Cela permettra d'éviter une pression inutile lors de la conclusion d'un accord. Il serait souhaitable que, dans cette éventualité, il existe déjà un large consensus sur les instruments judicieux et nécessaires dans la politique agricole.

Je vous remercie de votre attention.